

L'Éducation inclusive : une réalité et une priorité de l'Enseignement catholique du Var



La réactualisation des enjeux de l'Éducation inclusive promulguée par les orientations diocésaines de juillet 2022

Nous avons mis à jour l'axe consacré à l'Éducation inclusive dans nos orientations diocésaines comme en témoigne la modification du titre de *Se donner les moyens de l'école inclusive* à *Réussir l'Éducation inclusive* car, d'une part, notre diocèse s'en est bien donné les moyens en faisant de l'École inclusive une priorité qui s'est déployée dans tous les établissements. D'autre part, en remplaçant le terme *Ecole* par *Éducation*, nous marquons le fait qu'il s'agit d'inclure l'ensemble des partenaires qui accompagnent le parcours de formation du jeune, et ce faisant ainsi écho à la visée d'Éducation intégrale de la personne.

Au-delà de l'évolution de la prospective portée par le titre, afin de réussir l'Éducation inclusive et de surcroît la société inclusive, notre axe défend la nécessité du changement de regard entre faire de l'inclusion et être inclusif, telle que Charles GARDOU, anthropologue et chercheur à l'Université Lumière Lyon 2, spécialiste de la question, précise comme suit.

Faire de l'inclusion c'est une action qui catégorise les différences alors qu'être inclusif c'est une démarche, une posture. *Je dirai* une posture qui accueille.

Faire de l'inclusion fait de la norme la référence alors qu'être inclusif sous-tend que les différences sont la norme.

Quand on fait de l'inclusion c'est l'élève qui doit s'adapter à l'École a contrario quand on est inclusif c'est l'École qui s'adapte aux élèves dans leur diversité.

L'Enseignement catholique du Var tend donc vers cet enjeu majeur de l'éducation pour tous à travers ces quatre piliers que sont :

- *la réussite de tous* en pratiquant l'Éducation inclusive par la construction, en classe, de réponses pédagogiques différenciées adaptées aux divers profils d'élèves, dont ceux à besoins éducatifs particuliers
- *l'engagement commun des adultes* en déployant à cette fin un plan de formations spécifiques destinées aux enseignants ainsi qu'en renforçant la coopération entre ceux-ci mais aussi avec les partenaires des secteurs médico-sociaux

- *le pilotage d'ensemble* en développant les commissions de pilotage, y compris dans les établissements, comme instances de réflexion et pôles de ressources pour les communautés éducatives et pour l'accompagnement de l'ensemble de la scolarité des élèves les plus fragiles
- *l'équité des droits* en permettant de pouvoir également bénéficier de par notre contrat d'association avec l'Etat des moyens humains et matériels accordés pour le recrutement et la formation d'Accompagnants d'Elèves en Situation d'Handicap (AESH), de la création de dispositifs spécialisés et de modalités de scolarisation partagée avec les établissements de soins

Une évolution dans les structures

A la Direction diocésaine : deux évolutions phares

Rentrée 2022, la Commission Education inclusive, composée de personnels de la Direction diocésaine, de Chefs d'établissement, d'enseignants et de représentants de l'APEL, a entamé sa refondation afin de répondre davantage aux besoins du terrain. Elle complète ainsi son rôle d'instance de réflexion par celui de pôle ressource en appui à la mise en œuvre du cadre de référence des Orientations diocésaines, évoqué plus haut, ainsi qu'aux missions portées par la Coordinatrice Education inclusive que je suis. Si vous souhaitez mieux connaître ma fonction, vous aurez l'occasion d'appréhender mes missions dans une autre parution de l'AVEC.

Depuis la rentrée 2020, date à laquelle j'ai pris mes fonctions de Coordinatrice, les rencontres des enseignants spécialisés pour l'Education inclusive (RESpÉI) sont devenues encore plus coopératives. En effet, les enseignants spécialisés co-construisent ces temps de réunions autour de leurs référents annuels nommés pour chaque dispositif et de Catherine RENARD, notre psychologue de l'Education, ainsi que de moi-même. Les principaux objectifs sont de s'emparer des problématiques liées au contexte d'exercice, de mutualiser les pratiques probantes et expérimentations en tant que personnes ressource institutionnalisées dans leurs établissements respectifs.

Dans les établissements : des évolutions conjointes et variées

Chaque projet éducatif et d'établissement vise la réussite de tous les élèves dont ceux à besoins éducatifs particuliers. La culture Education inclusive, sous l'impulsion du Chef d'établissement, qui s'entoure, pour certains, de référents Education inclusive multiples, pluriels et inter-degrés, s'efforce d'être développée. Cela commence par les divers plans de formation créés et animés en interne ou auxquels les enseignants sont invités à participer chaque année pour nourrir leurs pratiques pédagogiques afin de répondre à la réussite de tous en classe. Sans pouvoir nommer ici l'ensemble des thématiques des formations, voici quelques exemples tels que l'accessibilité, la différenciation et les aménagements pédagogiques, les avancées des neurosciences, la co-intervention et le co-enseignement...

A l'instar de la variété des formations, les équipes de nos Communautés éducatives mettent en œuvre diverses pratiques pédagogiques au service de l'accès aux apprentissages ou créent des formes d'accompagnement du parcours de formation des jeunes qui sont innovantes. A défaut de les recenser ici, je vous invite à en découvrir en allant visiter les sites des établissements.

C'est sur le site de la Direction diocésaine vous aurez accès à la cartographie actuelle de nos dispositifs spécialisés ou spécifiques.

Créer des dispositifs spécialisés est une priorité de l'Enseignement catholique du Var depuis plus de vingt ans. A la rentrée 2023, nous comptons 13,5 postes de regroupements d'adaptation (RA) qui permettent de couvrir l'ensemble des écoles, 16 unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) soit 7 ULIS Troubles spécifiques du langage et des apprentissages (TSLA) (3 en école / 3 en collège / 1 en lycée) et 9 ULIS Troubles des fonctions cognitives (TFC) (3 en école / 3 en collège / 3 en lycée) ainsi qu'une Section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA).

Dans les années à venir, de concert avec l'Education nationale et le Secrétariat général de l'Enseignement catholique, nous espérons encore pourvoir, avec la même dynamique, nos établissements dont les besoins d'accueil pour les élèves sont prégnants.

Sonia RUBINO

Coordinatrice Education inclusive 1^{er} et 2nd degrés DDEC 83